

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2022-001

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu au *Centre de services municipaux* situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, **le lundi 7 mars 2022 à compter de 19 h 30**, le conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à :

L'aire de virage, rue Avelin-Péloquin

L'objet de cette demande est :

- D'autoriser une aire de virage d'un rayon de 15,24 mètres au lieu d'une aire de 35 mètres en conformité avec le règlement de lotissement.

Cela fait donc une dérogation de 19,76 mètres dans le cadre de la modernisation des infrastructures du secteur, le tout en conformité à l'article 39 du règlement de lotissement n° 437-2009.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 16 février 2022.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et greffier-trésorier